



## Achat voiture Controle technique falsifié

Par **hatel1**, le **08/06/2020** à **16:51**

Bonjour,

J'espère que quelqu'un pourra m'aider.

J'ai acheté une voiture il y a un mois via le site xxxxxx Sur l'annonce, le vendeur (qui n'est pas le propriétaire de la voiture) stipule bien que le contrôle technique est ok de moins de 6 mois (03/01/2020), et qu'il n'y a que des problèmes mineurs. Une fois sur place, il nous donne la copie du pv du controle bien daté ect, les dernières réparations, tout a l'air réglo. On ne s'aperçoit pas qu'il n'y a pas la dernière vignette de controle sur la carte grise. En faisant la demande de carte grise sur le site du gouvernement, on me répond qu'il faut que je présente un pv valide et authentique sinon j'encours des sanctions. C'est là que je réalise que le pv a été falsifié par ordinateur, ainsi que la vignette de pare-brise. J'ai contacté le garage qui aurait fait le contrôle en question, il n'y a aucune trace de la voiture dans leur registre. Le dernier controle validé date de 2018. Je ne peux donc plus rouler avec...

Le seul moyen que j'ai de contacter la personne est via le site xxxxxxxx ou de contacter la personne propriétaire puisque les papiers sont tous à son nom.

Est-ce que je peux avoir des recours, est-ce que je dois porter l'affaire en tribunal ?

Merci beaucoup de vos conseils, je suis perdue, c'est ma première voiture !

Par **Visiteur**, le **08/06/2020** à **17:37**

Bonjour

Vous devez effectivement porter plainte pour escroquerie.

En plus de contacter le vendeur initial, bien entendu.

Par **janus2fr**, le **09/06/2020** à **09:46**

[quote]

Vous devez effectivement porter plainte pour escroquerie.

[/quote]

Bonjour,

La plainte ne résoudra pas le problème de hatel1. Une plainte ne vise qu'à faire condamner

pénalement l'auteur de l'escroquerie...

Par **Visiteur**, le **10/06/2020** à **12:47**

Bonjour

Simplement je pense parce que l'acheteur peut se retourner contre le vendeur, mais pas contre le site internet qui n'est qu'une plateforme de mise en relation entre les parties à la vente.

Et notre visiteur dit qu'il n'a pas les coordonnées.

Si vous même, avez une solution, n'hésitez pas à l'exposer.

Par **Visiteur**, le **10/06/2020** à **18:40**

C'est bien ce que dit l'auteur de ce sujet...

[quote]

contacter la personne propriétaire puisque les papiers sont tous à son nom.[/quote]

Par **janus2fr**, le **11/06/2020** à **07:15**

[quote]

la première solution serait peut être de contacter le "vrai" propriétaire ? Le titulaire de la CG ?

[/quote]

Bonjour,

C'est une erreur d'écrire cela, le titulaire de la CG n'est pas forcément "le vrai" propriétaire.

Par exemple, je vends mon véhicule, je ne suis plus le propriétaire, mais si l'acheteur ne change pas la carte grise, j'en suis toujours le titulaire.

Par **janus2fr**, le **11/06/2020** à **07:18**

[quote]

Mais comment peut on acheter un véhicule à quelqu'un d'autre que le titulaire de la CG ?

[/quote]

C'est, hélas, assez courant et on le voit souvent sur ce forum.

Souvent, des personnes revendent rapidement un véhicule qu'ils viennent d'acheter sans avoir refait la carte grise à leur nom. L'acheteur ne se méfie pas et se retrouve avec de grandes difficultés pour mettre à son nom la carte grise.